

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 FEVRIER 2018

Motion

Suite à l'interpellation de l'asbl "Territoires de la Mémoire" aux Communes membres de son réseau (dont Amay) concernant le projet de loi qui autorise les visites domiciliaires, l'asbl :

- considère que ce projet menace l'inviolabilité du domicile et la protection de la vie privée ;
- suggère l'introduction d'une motion au Conseil communal.

Ce projet de loi vise à autoriser les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour irrégulier sur notre territoire. Le domicile étant considéré comme le lieu de résidence, ces visites pourront avoir lieu chez un tiers, y compris chez vous donc si vous hébergez des migrants.

La visite domiciliaire est autorisée entre 5h du matin et 21h, pas en plein milieu de la nuit. Elle est effectuée par un officier de police qui dispose d'une autorisation du juge d'instruction. Il peut être accompagné d'un membre de l'office des étrangers - mais ce n'est pas obligatoire - ou d'autres fonctionnaires de police. Le policier peut également demander l'assistance d'un serrurier.

Une fois entré, il peut demander les papiers permettant d'établir ou de vérifier l'identité de la personne en séjour illégal. Si elle refuse de les présenter, il peut fouiller le lieu. Aucun autre document, ni les documents d'autres étrangers (autres que l'étranger faisant l'objet de l'autorisation de visite domiciliaire et qui est arrêté) ne peuvent être emportés.

Et le policier a le droit de recourir à la contrainte, notamment lors de l'arrestation de la personne sans permis de séjour valide.

Modification du Plan d'Investissement Communal

Une modification du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2017-2018 est soumise à l'approbation du Conseil communal suite aux deux courriers du Service Public de Wallonie.

Le premier courrier concerne le refus du projet d'égouttage et d'amélioration des rues Sartage et de l'Arbois, les **travaux d'égouttage et de réfection des rues Henrotia et Bois de Huy étant acceptés.**

Le deuxième courrier nous annonce que l'Administration Communale bénéficie d'une enveloppe complémentaire de 137.419,55 €.

Dans ces conditions, 3 investissements supplémentaires ont été proposés par le Collège Communale :

1) **Les travaux de réfection de la rue DEFOOZ.**

2) Les travaux de remplacement du revêtement du parking au gymnase d'Ampsin.

3) Les travaux de réfection de la place A. GREGOIRE.

Respectivement 434.907,24 € de parts communales et 419.913,00 € de parts régionales sont prévues pour exécuter l'ensemble des travaux du PIC.

Le Plan d'Investissement Communal est la mise en œuvre d'un mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux.

Il s'agit d'un Décret créant un Fonds d'Investissement à destination des communes. L'élaboration de ce Décret vise à l'objectivation, à la simplification et à l'accélération des subventions allouées aux communes en matière de travaux.

Le Plan d'Investissement Communal va dans le sens d'un renforcement de l'autonomie communale. Ce Fonds couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles distinctes: l'une de quatre ans, l'autre de deux.

Tous les projets liés au Plan d'Investissement sont issus de besoins constatés sur le terrain.

Installation d'un jeune médecin

Le jeudi 1^{er} février, le Docteur Julia Modave et l'Administration communale d'Amay ont signé une convention de mise à disposition d'un local (à la Maison des Moments de la Vie) dans le cadre d'un projet qui vise à enrayer la pénurie de médecins sur notre territoire communal.

Alarmés par les médecins amaytois et sur base de projections chiffrées, l'Administration communale (par le biais de son Plan de Cohésion Sociale) et le Collège Communal ont rencontré en décembre 2016, une délégation de médecins généralistes amaytois afin d'étudier la question et de trouver des pistes de solution.

Le Plan de Cohésion Sociale, dans son axe dédié à la santé, pilote une plate-forme dans laquelle un groupe de travail s'est penché sur le sujet.

Lorsque les médecins généralistes ont contacté l'Administration Communale, le lien s'est donc fait naturellement et l'idée d'une co-construction pour répondre à ce manque est née. Diverses rencontres ont été organisées afin de réfléchir ensemble à un projet qui soit le plus proche de la réalité, des besoins et des attentes de la population amaytoise.

Ayant eu vent du projet par le biais de nos médecins, une jeune généraliste, Julia Modave, à la recherche d'un lieu où s'installer, a proposé de se mettre aux services des Amaytois fin 2017. Après une rencontre avec notre Bourgmestre, Jean-Michel Javaux et Catherine Delhez, échevine en charge de la Santé, le projet d'installation dans la Maison des Moments de la Vie s'est concrétisé et a été formalisé par la signature d'une convention de mise à disposition ce jeudi 1^{er} février. Cette convention est à présent soumise à la ratification du Conseil communal.

Du point de vue de l'accessibilité, les patients bénéficient du parking de la Grand-Place. L'entrée du cabinet se fait par la porte située au n°3 de la Place A. Grégoire.

Le docteur Modave reçoit depuis le 5 février selon l'horaire suivant :

- Visite à domicile : tous les matins (sauf le vendredi)*
- Consultation à son cabinet tous les après-midis sur rendez-vous (sauf le vendredi sans rendez-vous).*

Vous pouvez la contacter au 0492/94 89 32.